

Projet présenté par le Conseil d'Etat

Date de dépôt: 4 septembre 2002

Messagerie

Projet de loi

ouvrant un crédit de fonctionnement au titre de subvention cantonale annuelle à l'association « les Ateliers d'ethnomusicologie » de 130 000 F en 2003, 2004, 2005 et 2006

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

Chapitre I Crédit d'investissement

Art. 1 Crédit de fonctionnement

Une subvention annuelle de 130 000 F en 2003, 2004, 2005 et 2006 est accordée à l'association « les Ateliers d'ethnomusicologie » au titre de subvention cantonale de fonctionnement.

Art. 2 Budget de fonctionnement

Cette subvention est inscrite au budget de fonctionnement dès 2003 sous la rubrique 31.00.00.365.93.

Art. 3 Buts

Cette subvention doit permettre d'accorder le soutien financier nécessaire aux activités développées par l'association « les Ateliers d'ethnomusicologie » et à leur promotion.

Art. 4 Durée

Elle prendra fin à l'échéance de l'exercice comptable 2006.

Avant toute demande de renouvellement par le biais d'un projet de loi, l'association présente un rapport d'évaluation.

Art. 5 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève, du 7 octobre 1993.

Certifié conforme

Le chancelier d'Etat : Robert Hensler

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Fondés à Genève, en 1974, les Ateliers d'ethnomusicologie se sont constitués en association indépendante en 1983. Ils partagent leurs activités entre la programmation de concerts, de spectacles et de festivals, le soutien aux artistes d'origines diverses résidant en région genevoise, la publication de livres et de CD et l'organisation de cours, d'ateliers et de stages de musiques et danses du monde.

Depuis leur création, les Ateliers d'ethnomusicologie présentent un large éventail des cultures musicales du monde, des expressions populaires rurales aux genres raffinés des anciennes musiques savantes, sans exclure les développements contemporains les plus significatifs de ces arts. Leur action s'inscrit dans un circuit international auquel participent d'importantes institutions européennes.

Outre les publications pointues et les travaux sur le patrimoine musical mondial, les Ateliers d'ethnomusicologie se situent aussi sur le terrain de la recherche universitaire. Ses compétences artistiques et scientifiques étant reconnues, l'association favorise les rapprochements culturels et l'intégration des nombreuses communautés étrangères de Genève.

1. Evolution et rayonnement

Depuis 1995, année de la Fête de la Musique et de la Diversité, les Ateliers d'ethnomusicologie ont accru leur présence et leur visibilité au cœur du canton. Ces deux dernières années, plus particulièrement, ils ont développé plusieurs secteurs d'activité et augmenté leurs collaborations avec des partenaires genevois, suisses et étrangers, jouant ainsi un véritable rôle de « propagateurs culturels ».

2. Les lignes d'action

Concerts, festivals, manifestations publiques

En 2001, la programmation des Ateliers d'ethnomusicologie a totalisé 55 concerts, spectacles et démonstrations, en salle ou en plein air, offrant l'occasion de se produire à Genève à 58 groupes ou solistes de musiques et danses du monde, dont 22 étaient des groupes d'artistes résidant dans le

canton. Depuis 1977, les Ateliers d'ethnomusicologie organisent chaque année un festival thématique, en 2001 « L'art de l'archet ». Ces manifestations publiques, dans leur ensemble, ont été fréquentées par environ 30 000 personnes, un total qui n'inclut pas les activités pédagogiques.

Partenariat et collaborations

Outre leur programmation régulière, les Ateliers d'ethnomusicologie prennent une part importante à l'élaboration de la Fête de la Musique et de La Bâtie-Festival de Genève, ils collaborent régulièrement avec le Musée d'ethnographie. Depuis 1978, ils représentent la Suisse au sein du Comité pour les Arts extra-européens, puis à partir de 1996, du Réseau Européen pour les Cultures du Monde.

Activités pédagogiques

La dimension pédagogique de l'association est essentielle. Plus de 30 cours et ateliers de pratique des musiques et danses du monde fonctionnent régulièrement sous son égide. Depuis 1995, les Ateliers d'ethnomusicologie organisent chaque année, au début de l'été, « La croisée des cultures », une manifestation qui propose onze stages de musique et de danse pour les adultes et quatre stages pour les enfants. Ils mettent également sur pied, tout au long de l'année, des animations et des stages d'initiation en milieu scolaire qui sont très appréciés. Ces activités pédagogiques sont uniques en leur genre en Europe. Par l'approfondissement d'une pratique artistique, de nombreuses familles immigrées peuvent offrir à leurs enfants les moyens de conserver un lien culturel fort avec leur pays d'origine. Mais, à en juger par le succès remporté par certains cours et ateliers (le flamenco notamment), il est évident que cette offre correspond à un besoin croissant d'ouverture ressenti par un nombre de plus en plus important de personnes.

Soutien aux artistes

Les Ateliers d'ethnomusicologie soutiennent les nombreux « musiciens du monde » vivant en région genevoise, dont certains ont acquis une audience internationale. Ils contribuent à leur formation, au développement et à la promotion de leur carrière, notamment en suscitant des échanges interculturels, en créant une collection de CD et en fonctionnant comme une véritable banque de données et un bureau de liaison pour les possibilités de tournées. De plus en plus souvent, en effet, les Ateliers d'ethnomusicologie sont sollicités par des responsables de centres culturels et de festivals, en Suisse comme à l'étranger, qui font appel à leurs recommandations en matière de musiques et de danses du monde. Les artistes rattachés à l'association (une cinquantaine de groupes) bénéficient de ces relations

privilégiées qui leur procurent de fréquentes occasions de concerts à l'extérieur. Grâce à l'appui des Ateliers d'ethnomusicologie et via leurs réseaux et contacts avec des tourneurs et des agents artistiques, de plus en plus de groupes ont acquis un réel statut professionnel, ce qui est très encourageant.

Edition, publication, CD, vidéo

Depuis 1988, les Ateliers d'ethnomusicologie éditent les « Cahiers de musiques traditionnelles », une importante revue annuelle à diffusion internationale. Organe de la Société française d'ethnomusicologie, cette publication réunit des articles de chercheurs reconnus. Laurent Aubert, directeur des Ateliers d'ethnomusicologie, est l'auteur d'un livre, « La musique de l'autre. Les nouveaux défis de l'ethnomusicologie », paru en 2001 chez Georg éditeur. Les Ateliers d'ethnomusicologie participent à de nombreuses productions de CD, notamment à la collection AIMP du Musée d'ethnographie de Genève et à la collection SAGA, en collaboration avec Musik der Welt à Bâle. En 2001, « Ethnomad », une collection consacrée aux musiciens liés à l'association, est née grâce à un partenariat avec la maison de disques parisienne Arion. Les trois premiers volumes de cette nouvelle série ont reçu des distinctions spéciales dans la presse musicale française et britannique. Toujours en 2001, sous l'étiquette « Ethnoval », deux premières vidéos de 52 minutes sur les Ateliers d'ethnomusicologie ont été réalisées par la maison de production genevoise Stratis.

3. Organisation de l'association et fonctionnement administratif

Association culturelle à buts non lucratifs, les Ateliers d'ethnomusicologie compte 520 membres. Pour mener à bien et développer les multiples activités, l'infrastructure administrative ne compte que quatre employés réguliers à mi-temps :

- un directeur artistique;
- une personne chargées des relation publiques, du service de presse et de l'accueil;
- une personne chargée de l'administration et de l'accueil;
- une personne responsable de l'activité pédagogique et du site Internet.

Depuis avril 2001, un cinquième collaborateur travaille en tant qu'ethnologue assistant sur la base d'un contrat temporaire. Il est prévu qu'il puisse être intégré au bureau de façon régulière. Des collaborateurs occasionnels sont engagés lors de manifestations spéciales (Fête de la

Musique). Quant aux maîtres d'ateliers, ils sont rétribués directement par leurs élèves, tous étant membres de l'association.

4. Les liens avec le DIP

Le DIP a suivi l'essor de l'association des Ateliers d'ethnomusicologie et l'a mise au bénéfice, successivement, de trois contrats de confiance (1991-1998) et d'un contrat de prestations (2000-2002)¹. La commission assurant le suivi des contrats a fait l'éloge, lors de chaque évaluation, de la qualité et de la rigueur des activités des Ateliers d'ethnomusicologie. Dans son dernier rapport, elle constate que « Les Ateliers d'ethnomusicologie ont rempli les exigences du contrat de prestations au-delà des espérances et que l'équipe mérite que ce contrat soit renouvelé, voire amélioré. Les Ateliers d'ethnomusicologie favorisent les rapprochements culturels et l'intégration. Ce travail a valeur de symbole et il est essentiel à un canton comme Genève. Il est judicieux que le DIP y soit associé. »

5. Situation financière

Avec un budget annuel d'environ 780 000 F, l'association s'autofinance à hauteur de 30 % par ses recettes, ce qui est considérable. Les subventions ordinaires de la Ville et de l'Etat de Genève financent les activités pour plus de 50 %. L'apport des sponsors et de subventions extraordinaires constitue les 20 % restants. Cette année, les Ateliers d'ethnomusicologie ont obtenu une ligne budgétaire inscrite au budget de la Confédération (30 000 F). Cette ligne budgétaire dote l'association d'une crédibilité certaine lors des discussions de partenariats internationaux. Il faut souligner que les Ateliers d'ethnomusicologie ont su développer un réseau de subventionneurs en dehors des apports de la Ville et de l'Etat.

Autre élément nouveau, après 18 ans de voisinage avec l'AMR, les Ateliers d'ethnomusicologie ont quitté leurs locaux provisoires au sud des Alpes pour s'installer au centre musical qui leur a été attribué par la Ville de Genève au 10, rue de Montbrillant, soit un bureau, trois salles de cours et de répétitions. Cet emménagement a occasionné 70 000 F de frais supplémentaires à l'association. Dans leurs anciens locaux, les Ateliers d'ethnomusicologie partageaient avec l'AMR diverses charges (sécurité, secrétariat, nettoyage, lignes téléphoniques, etc.). Dans les nouveaux locaux,

¹ L'association a été au bénéfice d'un contrat de confiance depuis 1991 et d'un contrat de prestations depuis 2000. Le montant alloué est de 70 000 F par an, sous la rubrique budgétaire 31.00.00.365.07

les frais fixes annuels supplémentaires s'élèvent à 75 000 F (voir annexe 3). Par ailleurs, l'association est actuellement à la recherche de fonds pour réaliser l'isolation phonique des salles de travail, dont le coût est de 35 000 F.

Une augmentation de la subvention de 70 000 F à 130 000 F du DIP contribuerait à l'équilibrage des comptes des Ateliers d'ethnomusicologie et à faire face aux nouvelles charges dues au déménagement. En outre, elle constituerait une contribution aux secteurs d'activités suivants :

- développement des activités pédagogiques et des stages;
- nouvelles publications;
- frais de programmation (en augmentation constante);
- production originale de projets inédits.

Précisons que les montants transitant par l'Exspau ne devraient plus avoir leur raison d'être. Ils seront intégrés dans la subvention de base².

Après 28 ans d'activités qui se sont développées qualitativement et quantitativement, il est temps d'apporter une stabilité financière à l'association les Ateliers d'ethnomusicologie afin qu'elle puisse poursuivre son action dans la continuité et jouer pleinement son rôle de passeur culturel.

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

Annexes :

Annexe 1 : Bilan comparatif et compte de pertes et profits - 2000/2001

Annexe 2 : Répartition des charges et produits 2001

Annexe 3 : Détail des frais fixes annuels supplémentaires – nouveaux locaux dès 2002

Annexe 4 : Budgets 2002 et 2003

² La Ville et l'Etat de Genève ont accordé un soutien aux cinq associations installées dans la salle Patiño lorsqu'elles ont dû quitter ce lieu et faire face à de nouvelles charges de location. L'Exspau est l'organe de répartition de cette aide.

ANNEXE 1

ATELIERS D'ETHNOMUSICOLOGIE

Genève

BILAN COMPARATIF AU 31 DECEMBRE

A C T I F	2001	2000
DISPONIBILITES		
Crédit Suisse	3'248.70	11'882.80
Caisse	633.32	1'031.02
La Poste	23'780.96	16'543.54
<i>Total des disponibilités</i>	<u>27'662.98</u>	<u>29'457.36</u>
IMMOBILISATIONS		
Nouveaux locaux	19'982.90	0.00
<i>Total des immobilisations</i>	<u>19'982.90</u>	<u>0.00</u>
TRANSITOIRES		
Charges payées d'avance	0.00	967.50
Produits à recevoir	27'228.50	2'559.00
<i>Total des transitoires</i>	<u>27'228.50</u>	<u>3'526.50</u>
TOTAL DE L'ACTIF	<u>74'874.38</u>	<u>32'983.86</u>
P A S S I F	2001	2000
FONDS PROPRES		
Fonds propres	362.26	13'073.70
Résultat de l'exercice	-34'501.93	-12'711.44
<i>Total des fonds propres</i>	<u>-34'139.67</u>	<u>362.26</u>
EXIGIBLES		
Créanciers	0.00	0.00
Charges à payer	89'014.05	12'621.60
Subventions reçues d'avance	20'000.00	20'000.00
<i>Total des exigibles</i>	<u>109'014.05</u>	<u>32'621.60</u>
TOTAL DU PASSIF	<u>74'874.38</u>	<u>32'983.86</u>

ATELIERS D'ETHNOMUSICOLOGIE

Genève

COMPTE DE PERTES & PROFITS**Comparatif au 31 décembre**

PRODUITS	2001	2000
RECETTES		
Cotisation des membres	25'953.00	21'841.05
Recettes des entrées	65'225.00	82'947.95
Produit des co-productions	28'575.00	24'382.84
Vente livres disques & vidéo	35'789.00	17'793.00
Produit des cours & stages	63'605.00	46'735.21
Produit Tirayattam	0.00	43'080.50
Droit de retransmission SSR/RSR	11'500.00	4'500.00
Autres recettes	8'908.40	5'969.00
Total des recettes propres	239'555.40	247'249.55
SUBVENTIONS		
Ville de Genève ordinaire	250'000.00	230'000.00
Etat de Genève ordinaire	70'000.00	70'000.00
Subvention Exspau	73'065.87	73'164.41
Subventions extraordinaires	65'744.00	63'000.00
Fondation Pro-Helvetia	20'000.00	18'000.00
Subvention DDC	30'000.00	0.00
Subventions Loterie romande	30'000.00	0.00
Sponsors Fondation Dons	0.00	25'000.00
Total des subventions & aides diverses	538'809.87	479'164.41
TOTAL DES PRODUITS	778'365.27	726'413.96

ATELIERS D'ETHNOMUSICOLOGIE

Genève

COMPTE DE PERTES & PROFITS

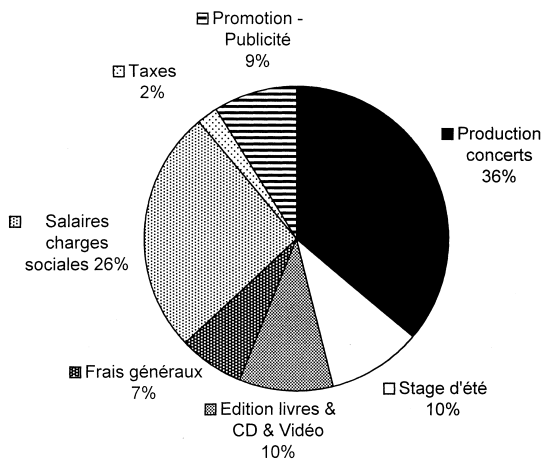
CHARGES	2001	2000
CHARGES DE SPECTACLES		
Cachets artistes	Fr 159'227.90	Fr 123'007.25
Impôt à la source sur cachets	Fr 14'579.30	Fr 9'141.95
Hébergement, transport, défraiement	Fr 86'407.75	Fr 65'698.80
Personnel auxiliaire	Fr 700.00	Fr 26'343.20
Autres frais de spectacles	Fr 2'385.25	Fr 9'036.70
Total des frais de spectacles	Fr 263'300.20	Fr 233'227.90
STAGES & ATELIERS		
Stages & ateliers	Fr 83'113.50	Fr 62'148.20
Total stages & ateliers	Fr 83'113.50	Fr 62'148.20
TIRAYATTAM		
Tirayattam	Fr 0.00	Fr 50'097.10
Total des frais de Tirayattam	Fr 0.00	Fr 50'097.10
FRAIS TECHNIQUES		
Locations salles	Fr 18'063.00	Fr 10'060.40
Conférences Expositions Stands	Fr 1'200.00	Fr 0.00
Matériel et frais techniques	Fr 26'328.70	Fr 28'774.00
Autorisations & billetterie / Droit pauvres 13%	Fr 1'339.05	Fr 11'258.90
Droits d'auteurs - SUISA	Fr 2'171.25	Fr 7'593.35
Total des frais techniques	Fr 49'102.00	Fr 57'686.65
FRAIS DE PROMOTION		
Publicité et promotion	Fr 71'303.45	Fr 55'069.05
Total des frais de promotion	Fr 71'303.45	Fr 55'069.05
PUBLICATIONS & EDITION		
Cahiers de musique traditionnelle	Fr 23'984.30	Fr 32'042.00
Salaires CMT	Fr 3'859.00	Fr 7'697.00
Disques Cassettes CD Vidéo	Fr 45'983.80	Fr 6'198.40
TOTEM	Fr 6'703.50	Fr 0.00
Total des frais de publications & d'édition	Fr 80'530.60	Fr 45'937.40
TOTAL CHARGES DE PRODUCTION & EDITION	Fr 547'349.75	Fr 504'166.30
RESULTAT BRUT (bénéfice)	Fr 231'015.52	Fr 222'247.66
FRAIS GENERAUX D'ADMINISTRATION		
Salaires administration	Fr 147'678.90	Fr 120'726.98
Charges & assurances sociales	Fr 64'684.20	Fr 46'679.80
Frais de bureau	Fr 3'261.60	Fr 2'552.70
Frais de port & postaux	Fr 14'574.60	Fr 15'428.75
Télécommunication	Fr 4'705.90	Fr 5'008.43
Assurances	Fr 0.00	Fr 216.30
Frais de locaux	Fr 15'000.00	Fr 15'000.00
Fournitures diverses	Fr 3'358.70	Fr 429.90
Prospections & Déplacements	Fr 5'018.55	Fr 3'309.25
Imprimés	Fr 1'383.80	Fr 4'054.70
Honoraires de tiers	Fr 2'730.50	Fr 2'819.00
Documentation & abonnements	Fr 1'491.05	Fr 1'516.50
Frais bancaires et postaux	Fr 767.85	Fr 662.64
Frais divers	Fr 861.80	Fr 633.75
Acquisitions	Fr 0.00	Fr 14'159.40
Amortissement matériel informatique	Fr 0.00	Fr 1'761.00
TOTAL DES FRAIS GENERAUX	Fr 265'517.45	Fr 234'959.10
RESULTAT DE L'EXERCICE	Fr -34'501.93	Fr -12'711.44

ANNEXE 2

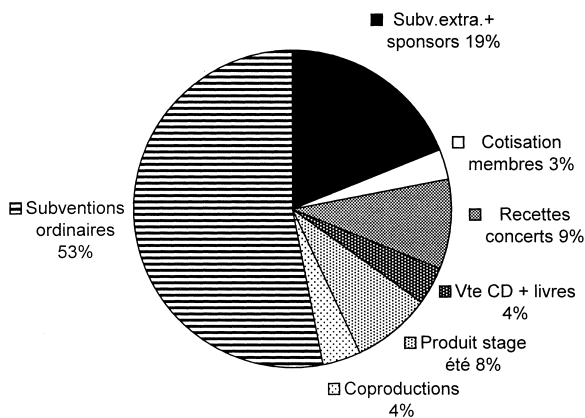
ATELIERS D'ETHNOMUSICOLOGIE

Genève

Charges 2001



Produits 2001



ANNEXE 3

ATELIERS D'ETHNOMUSICOLOGIE

Genève

DETAIL DES FRAIS FIXES ANNUELS SUPPLEMENTAIRES

occasionnés par les nouveaux locaux (dès 2002)

Salaire ethnomusicologue assistant	Fr	34'200.00
Loyer offert par la Ville (1)	Fr	0.00
Electricité, chauffage, eau	Fr	6'000.00
Nettoyage, conciergerie, réparation	Fr	24'000.00
Location photocopieuse, maintenance	Fr	9'000.00
Assurance bâtiment	Fr	<u>1'800.00</u>
Soit au total Fr		75'000.00

ANNEXE 4

ATELIERS D'ETHNOMUSICOLOGIE

Genève

		Budget 2002		Budget 2003
29 avril 2002				
CHARGES				
Production				
Artistes (cachets, voyages, hébergement)	Fr	255'000.00	Fr	260'000.00
Organisation des stages, ateliers	Fr	95'000.00	Fr	130'000.00
Fête de la musique	Fr	18'000.00	Fr	18'000.00
Location salles, technique son, lumière	Fr	45'000.00	Fr	50'000.00
Impôt source + SUISA	Fr	18'900.00	Fr	22'000.00
	Fr	431'900.00	Fr	480'000.00
Promotion - publicité - Internet				
	Fr	52'000.00	Fr	54'000.00
	Fr	52'000.00	Fr	54'000.00
Edition				
Cahiers de Musiques Traditionnelles	Fr	42'000.00	Fr	45'000.00
Nouvelle collection de CD et vidéos	Fr	35'000.00	Fr	40'000.00
	Fr	77'000.00	Fr	85'000.00
Frais généraux				
Salaires + charges sociales	Fr	219'600.00	Fr	242'000.00
Assurances et prévoyance professionnelle	Fr	36'000.00	Fr	40'000.00
Collaborateurs occasionnels	Fr	3'000.00	Fr	4'000.00
Fournitures de bureaux	Fr	3'500.00	Fr	3'500.00
Téléphone, fax, internet	Fr	6'000.00	Fr	6'500.00
Location photocopieuse + papier	Fr	9'000.00	Fr	9'000.00
Electricité, eau, chauffage et ventilation	Fr	6'000.00	Fr	6'000.00
Nettoyage & conciergerie	Fr	24'000.00	Fr	24'000.00
Prospections, déplacements	Fr	5'000.00	Fr	5'000.00
Documentation, abonnements	Fr	1'500.00	Fr	1'500.00
Papeterie (papier entête, enveloppes)	Fr	2'500.00	Fr	2'500.00
Fournitures diverses, matériel, entretien	Fr	5'000.00	Fr	5'000.00
Installation nouveaux locaux	Fr	20'000.00	Fr	
Achat matériel technique et musical	Fr	15'000.00	Fr	5'000.00
Frais bancaires & taxes postales	Fr	1'000.00	Fr	1'000.00
	Fr	357'100.00	Fr	355'000.00
Total charges	Fr	918'000.00	Fr	974'000.00
PRODUITS				
Recettes	Fr	70'000.00	Fr	75'000.00
Coproductions	Fr	50'000.00	Fr	55'000.00
Ventes publications disques	Fr	35'000.00	Fr	40'000.00
Produits stages	Fr	60'000.00	Fr	80'000.00
Cotisation de membres	Fr	25'000.00	Fr	25'000.00
Subvention Ville de Genève	Fr	390'000.00	Fr	390'000.00
Subvention Etat de Genève	Fr	70'000.00	Fr	130'000.00
Subvention DDC (1)	Fr	30'000.00	Fr	30'000.00
Subvention Exspau : ex utilisat. Salle Patino	Fr	73'000.00	Fr	
Subventions extraordinaires Ville de Genève (2)	Fr	15'000.00	Fr	12'000.00
Fondation Pro Helvetia	Fr	20'000.00	Fr	20'000.00
Dons, autres recettes, sponsors	Fr	80'000.00	Fr	80'000.00
Total produits	Fr	918'000.00	Fr	937'000.00

(1) Département (fédéral) du développement et de la coopération.

(2) Par subvention extraordinaire, on entend une aide ponctuelle.

Les 15 000 F (2002) et 12 000 F (2003) correspondent à la contribution de la Ville de Genève pour la fête de la musique.



Département des finances
Cellule d'expertise financière

République et
Canton de Genève



PREAVIS TECHNIQUE

fonctionnement bouclement
 investissement Autre

n° 31.00.00.365.93

1. Objet

Projet de loi ouvrant un crédit de fonctionnement au titre de subvention cantonale annuelle à l'association les Ateliers d'ethnomusicologie de 130 000 F en 2003, 2004, 2005 et 2006.

2. Financement

Ce crédit de fonctionnement de 130 000 F en 2003, 2004, 2005 et 2006, sous la forme d'une subvention cantonale annuelle, est inscrit au budget de fonctionnement dès 2003 sous la rubrique 31.00.00.365.93.

3. Remarques

Le présent projet de loi vise à inscrire, dès 2003, la subvention de 130'000 F en faveur de l'association les Ateliers d'ethnomusicologie, sous la rubrique spécifique 31.00.00.365.93. Le montant de la rubrique sur laquelle l'aide était prélevée jusqu'alors (70'000 F par an sur la 31.00.00.365.07 "Aide aux formations indépendantes") diminue de 100'000 F entre les budgets 2002 et 2003. Ce dernier point est à mettre en regard avec le projet de loi "Contrechamps".

L'exposé des motifs mentionne "*Le DIP a suivi l'essor de l'association des Ateliers d'ethnomusicologie et l'a mise au bénéfice, successivement, de trois contrats de confiance (1991-1998) et d'un contrat de prestations (2000-2002).*". Il est à noter qu'il n'existe pas, en l'état, de règles uniformes en la matière au niveau de l'Etat de Genève.

Eve Vaissade

Decosterd Alain

Genève, le 2 septembre 2002

N.B. : Le présent préavis technique est basé sur le PL et l'exposé des motifs transmis le 30 août 2002. La Cellule d'expertise financière n'est plus engagée en cas de modifications ultérieures à la date du préavis technique.

Pris connaissance le : **3.9.2002**

Signature du responsable financier :